



Avocat commis d'office:gratuit?

Par **nb25**, le **02/04/2008** à **18:08**

Bonjour,

Mon ami a fait appel à un avocat commis d'office. Cependant, celui-ci lui demande de régler des honoraires. Un avocat commis d'office n'est-il pas gratuit?

Merci d'avance.

Par **adama**, le **02/04/2008** à **18:48**

Bonjour

vous devez adresser une demande d'aide juridictionnelle pour bénéficier des services de cet avocat commis.seulement l'aide est totale ou partielle et la vous lui reglez une partie d'honoraire en complement selon vos revenus suivant le plafond qui est fixe.vous pouvez vous orienter vers le bureau de l'acceuil du tribunal et retirer le dossier d'aide sur presentation de la declaration re revenus que vous a fourni la Mairie pour justifier vos moyens limites. a bientôt bonne chance

Par **nb25**, le **02/04/2008** à **18:53**

En fait il a été mis en examen, puis convoqué par un juge. Dans son courrier celui-ci lui demandait s'il voulait un avocat commis d'office. Personne ne lui avait parlé de cette demande d'aide juridictionnelle! et malheureusement ce n'est qu'après avoir été assisté par

cet avocat devant le juge qu'il a reçu ce courrier! Peut-il encore faire cette demande?

Par **adama**, le **03/04/2008** à **18:50**

oui la demande peut etre faite avant ou apres le proces.maintenant la mise en examen doit toujours etre precedee d'une premiere comparution au cours de laquelle la personne doit necessairement comparaitre en presence d'un avocat.

il faut noter que dans certains barreaux la commission d'office est gratuite.

pour vous situer adressez vous au batonnier du tribunal